



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 087-218717809-20230405-2023025-DE



2023-025

Nombre  
de Conseillers :  
en exercice -23-  
présents 18  
votants 21

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le 5 avril**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

**PRÉSENTS** : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, Mme DA SILVA, M. BERGERON, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD

**ABSENTS** : M. PREUILH, M. FOURNIER, M. HAU, M. FIKRI, Mme LACOMBE

**Pouvoirs** : M. PREUILH donne pouvoir à M. CHARVILLAT, M. FOURNIER donne pouvoir à M. CHEVALIER, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme DA SILVA

Madame Patricia ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022-010A**

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES :  
ACQUISITION DE PARCELLES POUR LE CAPTAGE DE LA CHASSAGNE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée à réaliser la mise en conformité de ses trois captages : Les Vergnes, La Chassagne, Cronstadt.

Dans le cadre des prescriptions de la Déclaration d'utilité publique (DUP), il est prévu l'acquisition des terrains situés dans le périmètre immédiat des captages.

Madame le Maire indique que des contacts ont été pris avec les différents propriétaires concernés qui ont tous donné leur accord pour céder à la commune les parcelles situées dans le périmètre immédiat des captages. Le service des domaines a été saisi pour évaluer les parcelles.

Pour le captage de la Chassagne, les parcelles à acquérir, cadastrées BX 242 et BX 243 d'une superficie de 4499 m<sup>2</sup> sont la propriété du Groupement Forestier Agricole LESTRADE. Elles sont au prix de 1989 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées BX 242 et BX 243 d'une superficie de 4499 m<sup>2</sup> appartenant au GFA LESTRADE au prix de 1989 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces du dossier

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme*

Le Maire,

**Claudette ROSSANDER**